



Factures manquantes suite à un dossier dans un cabinet d'huissier

Par **belette69**, le **03/10/2016** à **12:54**

Bonjour,

Ma colocataire fait l'objet d'un dossier chez un cabinet d'huissiers.

Ils sont passés faire un inventaire, mais 98% des objets m'appartiennent.

En revanche, j'en possède certains depuis de nombreuses années, et au cours des multiples déménagements j'ai égaré certaines factures...

Ma question est la suivante :

Puis-je faire une attestation sur l'honneur en stipulant que ces meubles m'appartiennent ?

Je suis déjà assez remontée de me retrouver au milieu de telles salades, je ne voudrais pas en plus voir partir mes meubles !

Je vous remercie par avance !

Par **Visiteur**, le **03/10/2016** à **13:15**

Bjr,

Le débiteur ou vous mêmes pouvez demander auprès du juge de l'exécution, la nullité de la saisie portant sur un bien dont il n'est pas propriétaire, mais il faut effectivement des preuves tangibles.

Peut-être d'anciennes photos, des témoignages etc...

A lire ici...

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/recours-tiers-contre-saisie-vente->

16822.htm#.V_JKvs7jLMI